



DRAME

La chute d'une branche d'arbre a été fatale, en début de semaine, à Arnold Bakita, employé âgé d'une trentaine d'années de la société minière Armada Exploration, dans la Basse-Banio (Mayumba). Arrivé inconscient au CHR Benjamin-Ngoubou de Tchibanga, il n'a, hélas, pu être sauvé.

Page 6

LIONISME

Des représentants de 22 pays d'Afrique de l'ouest et du centre sont réunis depuis hier à Libreville à l'occasion de la 41^e Convention-Congrès du DM 403. Des assises de trois jours, qui se tiennent sur le thème de la "Place du DM 403 dans le rayonnement de notre aire constitutionnelle".

Page 5

OBSEQUES

L'adieu à l'un des plus grands talents de ces 20 dernières années. L'ancien international Théodore Zue Nguema a été inhumé hier, à la mi-journée, à Mongomo (Guinée équatoriale). Des obsèques en présence d'une forte délégation gabonaise, dont d'anciens coéquipiers en sélection.

Page 7

RELANCE : OÙ EN EST-ON ?

UNE mission du FMI séjourne depuis hier à Libreville. Objectif : évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme lié au Mécanisme élargi de crédit (MEDC) conclu en juin 2021. Lequel porte sur trois ans pour une enveloppe globale de 319 milliards de nos francs CFA. L'utilisation des fonds alloués à la lutte contre la pandémie de Covid-19 devrait être particulièrement scrutée à cette occasion.

Page 2



POUR MOI QUOI...

ELLE est franchement savoureuse cette information faisant état de la convocation du ministre français des Affaires étrangères par un juge d'instruction du tribunal de grande instance de la commune III de Bamako, au Mali. D'habitude, c'est en sens inverse que se font ces choses-là : on ne compte plus le nombre de fois où des dirigeants de nos Etats ont été visés par des enquêtes au pays de nos ancêtres Les Gaulois. Avec toujours cette réponse : chez eux, la justice est indépendante.

Là, la musique risque d'être différente, le contexte de très haute tension entre la France et le Mali aidant. N'est-ce pas la première réaction met en avant "une enième provocation" ? Sous entendu, la justice malienne serait aux ordres, guidée par le ressentiment qu'éprouverait Bamako vis-à-vis de Paris.

Pourtant, la plainte, qui date du 22 février, émane d'organisations de la société civile. Celles-ci accusant le ministre mais aussi son fils de malversations. C'est vrai que c'est infamant. Plus encore quand on s'intéresse aux détails qui pointent une "complicité de prise illégale d'intérêt et de favoritisme" dans l'attribution

du marché de confection des passeports biométriques maliens, attribué voilà sept ans et pour une bonne décennie.

Il paraît qu'il s'agit d'un contrat qui a toujours éveillé des soupçons, certains s'étonnant non seulement du fait qu'il ait été attribué sans appel d'offres mais aussi du lobbying intense du ministre – qui détenait alors le portefeuille de la Défense – en faveur de l'entreprise qui l'a décroché. Autant dire une affaire bien embarrassante, quoi.